



C O M M U N I Q U E D E P R E S S E

La commune de CONTES (06) s'engage pour réduire ses consommations électriques dans le cadre du PLAN ECO-ENERGIE

Soucieuse de participer à la sécurisation de l'alimentation électrique de la région et de réduire ses dépenses énergétiques, la commune de CONTES s'engage aujourd'hui (17 septembre 2003), au côté des partenaires du PLAN ECO-ENERGIE, dans la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique sur l'ensemble de son patrimoine (10 bâtiments communaux : la mairie et son annexe, les 4 groupes scolaires, le restaurant scolaire, la médiathèque, le gymnase et le foyer) ainsi que sur l'éclairage public. Cette étude permettra à la commune d'avoir une vision d'ensemble des consommations électriques et de hiérarchiser les actions à mener.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du PLAN ECO-ENERGIE qui vise à accompagner l'ensemble de la population et des acteurs économiques dans une démarche vertueuse de maîtrise des consommations électriques et d'utilisation des énergies renouvelables. Une des 6 actions constituant le plan d'actions prioritaires du PLAN ECO-ENERGIE a pour objectif d'inciter les collectivités locales à mener des actions exemplaires sur leur patrimoine.

Aujourd'hui, de nouvelles technologies, sobres en énergie, permettent de réduire de manière très importante les consommations et/ou d'améliorer le confort. Qu'il s'agisse de la mise en place de nouveaux systèmes d'éclairage, d'une bonne utilisation des matériels de régulation ou de chauffage, les gains sont sensibles et la rentabilité très importante.

Ainsi, des Conseils d'Orientation Energétique déjà menés sur 5 communes de la région ont révélé des potentiels d'économies sur les factures de l'ordre de 30%, avec des temps de retour de l'ordre de 4 ans.

Le coût de l'étude est de 6.800 euros HT financé, dans le cadre du PLAN ECO-ENERGIE, à 80% par l'ADEME et EDF.



Rappel du contexte : Le PLAN ECO-ENERGIE

Grande consommatrice d'électricité, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne produit pourtant que 50% de l'électricité dont elle a besoin. La partie Est de la région (Alpes Maritimes, Est du Var et Alpes-de-Haute-Provence) est alimentée à partir du poste de production de Tavel (au nord ouest d'Avignon) via deux axes 400 kV, véritables autoroutes de l'énergie :

- un axe sud qui va jusqu'à Broc-Carros (près de Nice)
- un axe Nord qui s'arrête à Boutre (près de Manosque)

ainsi que par une ligne de moindre capacité de transit (225 kV) reliant Boutre à Broc-Carros.

Cette situation s'avère préoccupante, été comme hiver, lors des fréquents pics de consommation. L'alimentation électrique ne peut être totalement garantie et parfois, certaines zones doivent être délestées. Cette situation s'est d'ailleurs produite au mois de juillet 2003 où des centaines de milliers de consommateurs habitant dans le secteur de Nice ont ainsi été privés d'électricité pendant plusieurs heures.

Afin de desserrer la contrainte et sécuriser l'alimentation électrique de l'Est de la région, l'Etat a opté pour une solution originale comportant :

- l'étude de remplacement de la ligne entre Boutre et Broc-Carros par une ligne 400 kV sur le même tracé,
- la mise en place du **PLAN ECO-ENERGIE**, le programme de maîtrise de la demande d'électricité et de développement des énergies renouvelables sur l'est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Co-piloté par l'Etat et la Région, avec l'appui d'Electricité de France (EDF) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), il vise l'ensemble de la population et des acteurs économiques.

Contacts Presse :

Elisabeth PARISOT & Gabrielle VATEL - CO2 COMMUNICATION
10, bd Rivet - 13008 Marseille
Téléphone : 04 91 23 06 60 / Fax : 04 91 23 06 69
E-mails e-parisot@co2com.com et g-vatel@co2com.com